**Compte- rendu de l’audience du 23 MARS 2017 avec Mr CHIBLI, Vice-Président en charge de l’éducation, de la jeunesse et des sports, à l’Hôtel de Région de TOULOUSE**

Le SNEP et la FSU s’organisent depuis plusieurs mois, pour être en cohérence avec la nouvelle organisation régionale, la région Occitanie. Des représentants du SNEP Toulouse et du SNEP Montpellier ont participé à cette audience sur les installations sportives pour l’EPS et le sport scolaire en Lycée.

Le SNEP Montpellier avait rencontré en Juillet dernier Mr Chibli, fraichement nommé à ce poste.

un certain nombre de questions restées sans réponse sont donc à l’ordre du jour.

En introduction MR Chibli, se présente comme un défenseur du sport, et souligne sa volonté de vouloir améliorer la situation du « sport en Lycée », et reconnaît que notre discipline est à certains endroits le parent pauvre des disciplines obligatoires enseignées en Lycée.

Nous rappelons que l’EPS utilise le sport comme moyen d’enseignement, mais qu’au-delà, notre discipline, doit répondre à des exigences scolaires à savoir les programmes, et les certifications aux examens. Cela demande une diversité d’APSA …et des lieux adaptés pour pouvoir les enseigner. Les gymnases, stade, piscines, …sont nos salles de classe.

**Audit sur les installations**

L’état des lieux demandé en juillet dernier n’a pas pu être réalisé faute de temps c‘est un travail important, d’autant que la région a eu des priorités concernant la mise en sécurité des établissements, l’accessibilité, et la remise aux normes.

Mr Chibli s’engage à réactiver notre demande auprès de ces services. La confrontation des informations avec celle du SNEP devrait permettre de dégager des priorités pour les prochaines années, pour aboutir peut être à un plan pluriannuel de travaux et d’investissement.

**Politique menée par la région sur les équipements sportifs.**

La région ne construit pas de grandes salles. Elle semble vouloir mettre une priorité dans les établissements sur les installations extérieures à rénover. Même si les rénovations d’espaces extérieurs nous semblent par endroits souhaitables, nous soulignons que les manques notamment au regard des programmes et des évaluations se situent sur les installations couvertes.

Pourquoi nos élèves ne sont-ils pas dans les mêmes conditions d’apprentissage que les clubs sportifs. Quel club de hand ou de basket accepterait de s’entrainer à 8H du matin, en hiver, et en extérieur ? C’est pourtant ce que l’on demande à nos élèves, ce n’est pas comme cela qu’on donne le gout à la pratique sportive !

Le positionnement de la région n’a pas changé, ce sont toujours les municipalités qui sont maitres d’œuvre, dans les projets de construction d’installations sportives. La région apportant une subvention dans le financement. Actuellement la région rénove les installations intra-muros et construit ou aménage des petites salles de type salles de musculation.

Les municipalités accueillant le nouveau Lycée s’engagent à réaliser les installations couvertes, une subvention est accordée par la région. De même pour les communes ou agglos ayant un projet de construction. La région incite à ce que les projets ne soient pas portés par une commune mais par un groupe de communes ou agglos.

Cette subvention était de 1 million d’euros en LR, et de 400 000 euros en MP.

Mr Chibli nous indique que rien n’est encore arrêté mais que la règle pour la nouvelle région devrait se rapprocher de 1 million d’euros.

Même si nous sommes d’accord sur une indispensable mutualisation des IS, selon notre analyse, argumentée par des exemples, un certain nombre d’illogismes conduisent à des situations de blocages.

D’une part avec les lois sur la décentralisation, les municipalités n’ont pas la charge des Lycées.

Ensuite pour une utilisation ne dépassant pas 40% du temps (association, clubs…), l’investissement des collectivités locales se situe à 70% du projet (1 Million de subvention régionale sur 3,5 Millions d’investissement), et puis dernier point certaines municipalités n’ont pas les financements. Aussi nous pensons que dans certains cas de difficultés constatées, la région doit assouplir ses règles, élargir le montant de sa participation financière et fournir ainsi les installations indispensables à la bonne réalisation des cours d’EPS.

A titre d’exemple : Le gymnase de PINS JUSTARET(48,20x26,30). Nous demandons que ce type d’installation soit financé plus largement par la région, au delà de la subvention. Mr CHIBLI semble ne pas être d’accord avec cette proposition. D’autres exemples de dossiers bloqués par manque de financement figurent en annexe de ce compte rendu.

Il n’est pas rare de constater qu’un nombre non négligeable de cours d’EPS sont annulés et se déroulent en salle de permanence, c’est ce que nous écrivent les chefs d’établissement !

**Quelles solutions face à une insuffisance d’installations sportives couvertes ?**

Nous payons aujourd’hui le manque de prévision sur ce dossier, les investissements nécessaires à une amélioration du parc d’équipements sportifs n’ont pas été suffisants ces dernières années.

Nous ressentons la volonté de la région de ne pas ériger de règles communes mais de traiter au cas par cas, toutes les situations, nous appelons donc les collègues a faire connaitre leurs difficultés.

Selon Mr Chibli deux axes pour pallier un manque d’installations en Lycée sont possibles :

Le développement des salles de musculations intra-muros et la possibilité de créer des murs d’escalade extérieurs au gymnase mais protégé par une couverture.

Il nous faut absolument avancer sur une liste prioritaire d’établissements en gros déficit d’installations, « les points noirs », de notre région.

Mr Chibli nous indique que dans le cadre des rénovations lourdes d’établissements ce sont aux équipes d’EPS, de faire en sorte que les rénovations d’installations soient dans les travaux.

Nous ne sommes pas d’accord avec ce positionnement car nous pensons que c’est mettre les enseignants d’EPS en conflit avec leurs collègues voire avec leur administration. Dans leur établissement, face à d’autres priorités, cette situation n’est pas saine, nous pensons que les IS doivent faire l’objet d’une attention particulière et d’un traitement à part dans la rénovation des établissements.

Nous demandons à la région de prendre en compte dans son financement l’ensemble des ressources disponibles en termes de lieux de pratique de l’EPS.

Il faut en sortir d’un schéma qui se limiterait à des terrains extérieurs, et un petit nombre d’installations couvertes. Dans les programmes d’EPS répartis en 5 compétences culturelles, les d’APSA qu’il est possible d’enseigner sont extrêmement variées et il n’y a pas un ordre de valeur entre elles…

Il incombe à l’équipe d’EPS de faire des choix d’activités et de présenter le projet d’EPS en conseil d’administration. Le choix par la région de financer ou pas certaines activités est ressenti comme une ingérence dans le travail des équipes d’EPS.

Partout où nous constatons des difficultés dans la réalisation des programmes d’EPS, un état des lieux doit être fait, et des solutions trouvées :

Par exemple, lorsque que cela figure dans le projet EPS :

Lorsque des créneaux de piscine sont disponibles, la région doit financer des cycles natations (entre 8 et 10 séances), pour tous les niveaux de classes et pas seulement pour les classes ayant un examen.

La région doit financer des déplacements pour se rendre sur les lieux de pratique d’APPN, escalade, course d’orientation, canoë… (Compétence culturelle N°2)

La région doit envisager toutes les solutions pour construire en intra-muros, salles d’expression, de danse, de gymnastique, de combats, d’arts du cirque, salles de musculations…

La région doit étudier les possibilités de construction de murs d’Escalade à l’intérieur des gymnases et en extérieur abrité du vent et de la pluie.

La région par les lois de décentralisation de 1992 et notamment la circulaire interministérielle du 9 mars 1992 a l’obligation de résultat pour que l’EPS en Lycée et Lycées professionnels puisse mettre en œuvre les programmes obligatoires et non seulement s’appuyer sur un nombre limité d’activités permettant d’être en conformité avec les examens.

**Ce dernier point constitue une vue restrictive de ses obligations.**

**La fin de la dotation pour les locations d’installations sportives mise en place en LR depuis 2007.**

Dans la région LR, depuis 2007 une dotation calculée selon les besoins théoriques de notre discipline, était attribuée aux établissements. Le mode de calcul reprenait les critères énoncés par la DEGESCO à savoir pour les besoins en EPS 60% de salles couvertes, 10% de piscines et 30 % d’installations extérieures

Dans la mesure où les nombreux établissements n’avaient pas suffisamment d’installations à louer, le reliquat non dépensé en location avait permis de financer et de développer des activités à l’extérieur de l’établissement notamment sur les APPN, CO, Escalade, …compensant ainsi le manque d’installations mises à la disposition de certains établissements.

Mr Chibli nous dit ne pas connaitre ce fonctionnement, qui n’était pas en vigueur sur la région MP.

Il ne faut donc plus s’attendre à une dotation telle que nous la connaissions, mais uniquement à des remboursements des locations.

Dans l’académie de Montpellier nous déplorons cette suppression qui n’a fait l’objet d’aucune concertation ni communication préalable. Des équipes d’EPS ont engagé pour l’année scolaire en cours des projets en pensant que les financements allaient venir comme tous les ans vers le mois d’Avril !. (Déplacements vers des lieux d’APPN, …).

Nous demandons à la région d’abonder les financements sur les projets engagés. La suppression de la dotation nous semble être un mauvais calcul, car les établissements qui font des projets en extérieurs sont ceux qui n’ont pas suffisamment d’installations à louer. Par la dotation la région répondait d’une certaine manière à ses obligations, permettant aux équipes de faire des choix d’activité dans le cadre des programmes d’EPS.

D’un point de vue technique comptable, Mr Chibli doit se renseigner et nous informer des modalités pratiques du financement des locations d’installations sportives. L’établissement qui fait un engagement des frais en début d’année doit avoir aussi l’engagement de la région d’une dotation équivalente.

**UNSS**

Information récente, qui sera très bientôt communiquée largement, « la carte jeune » qui était en vigueur dans la Région MP, avec un volant culturel, sportif va être répandue sur la région Occitanie.

Cette carte permettra de dépenser certaines sommes dans l’achat de livre, …mais également aura une ligne spécifique Association sportive à hauteur de 15 euros.

C’est une excellente nouvelle pour nos lycéens mais également pour dynamiser les associations sportives d’établissements.

L’audience qui a duré une heure et demie n’a pas permis de traiter des situations d’établissements que nous ont fait remontées les collègues.

Me Chibli s’est engagé à nous répondre par mail, ce qui lui permettra de se renseigner auprès de ses services pour des réponses plus précises.

**Documents, que le SNEP aimerait pouvoir consulter pour plus de transparence et pour permettre une meilleure communication entre la région et nos collègues et demandes suite à l’audience**

* Organigramme de la région
* Etat des travaux réalisés sur des installations sportives par la région en 2015 et 2016, rénovations, constructions intra-muros.
* Quelles sont les modalités comptables du paiement des locations d’installations sportives.

Somme forfaitaire puis réajustement, remboursements après facturation… ?

* Audit sur les installations sportives à réactiver auprès des services de la région.
* Montant exact de la participation de la région lors d’une construction d’IS par les collectivités locales.
* Demande de réunions régulières pour déterminer rapidement les points noirs en installations sportive de notre région et trouver des solutions.
* Le bureau académique du 31 avril demande à la région l’organisation d’une réunion tripartite en présence de Mme Le recteur, la région et le SNEP.

Chacun doit se mettre autour de la table pour exprimer les besoins de notre discipline et débattre des solutions à apporter. Un courrier dans ce sens est adressé à Mme la rectrice de la grande académie. (Regroupant les deux académies de Toulouse et de Montpellier)

* Liste des prévisions de constructions des Lycées

**Informations demandées concernant les établissements de l’académie de Montpellier.**

**Etablissements ayant déposé officiellement une demande de construction :**

* **Lycée Andréossy de Castelnaudary**

Pour les enseignants, alors que l’ouverture du nouveau Lycée d’Andréossy est prévu pour la prochaine rentrée scolaire. Il manque toujours un gymnase de type C, demandé depuis le début et initialement prévu au projet campus.

* **Lycée jean Jaurès à St Clément la rivière**

Projet depuis 2003, où en sont les pourparlers entre la communauté des communes et la région ?

Dossier réactivé et déposé par le chef d’établissement en 2015.

* **Lycée Maillol à Perpignan**

9 enseignants, plus de 2000 élèves, moins de 30% d’installations couvertes, piscine comprise. Dossier déposé par le chef d’établissement.

**Autres dossiers en cours**

* **Lycée Picasso Perpignan**

2500 élèves, 12 enseignants d’EPS, 6 classes qui ont cours d’EPS en simultané

Il manque 1 gymnase.

* **Lycée Louise Michèle Narbonne**

Utilisation d’un gymnase municipal dans un état de vétusté avancé, la mairie refuse de faire les travaux

Que faire dans ce cas ?

**Informations demandées concernant les établissements de l’académie de TOULOUSE.**

**La région finance complètement les Lycées, les installations sportives couvertes ne sont pas prévues dans ce financement. Seul un plateau sportif extérieur est fourni avec le Lycée.**

* LP BEAUMONT de LOMAGNE : gymnase interdit par le CHSCT à cause de la présence d’amiante. Pour le moment aucune solution n’a été apportée aux enseignants, les évaluations pour certaines classes n’ont pu être réalisées. Va-t-on laisser cette discipline (programmes, certifications) continuer à être le parent pauvre de l’institution ?
* LP Roland Garros TOULOUSE : le gymnase est dans un très mauvais état. Le lycée possède un terrain de football et beaucoup d’espace où pourrait être construit un nouveau gymnase (48,20x26,30). Le SNEP avait d’ailleurs fait la proposition au conseil Régional de rétrocéder du terrain à la mairie pour la construction avec un financement mutualisé et un accès pour tous les sportifs du quartier. Les sportifs, associations et les lycéens y gagneraient une installation digne de les accueillir dans les meilleures conditions. Pouvez-vous réactiver ce dossier ?
* LP Hélène BOUCHER TOULOUSE : la vente d’une partie du terrain du LP pour la construction d’un immeuble interdit maintenant la couverture des terrains de Basket, il est toutefois envisageable de faire une salle de musculation à cet endroit. Les élèves du LP n’ont que quelques créneaux au Palais des sports fréquenté largement par 3 clubs nationaux et le jardin japonais qui n’est pas un espace qui permet une pratique de l’EPS dans les meilleures conditions.
* Lycée Rascol ALBI : un cabinet d’étude a fait le chiffrage pour vos services, mais il reste à produire une analyse sur le mur du gymnase pour savoir si celui-ci peut supporter une structure d’escalade. Les collègues n’ont à ce jour aucune information sur la prise de décision et les priorités qui seront choisies. Ils n’ont même pas été informés de la venue du cabinet d’étude alors qu’ils sont les premiers utilisateurs de ces installations sportives et les mieux à même de savoir quels sont les besoins prioritaires à prendre en compte. Ils regrettent également qu’un chiffrage n’ait pas été réalisé concernant le recouvrement des terrains extérieurs puisque lorsque les travaux de rénovation démarreront, aucune installation couverte ne sera alors disponible. Que pouvez-vous nous dire concernant cet établissement ?
* Lycée Michelet MONTAUBAN : une couverture des terrains intramuros avait été proposée au Président Martin MALVY lors de sa visite d à cet établissement. Ce projet est resté lettre morte.
* LGT Déodat de Séverac TOULOUSE : la piscine désaffectée depuis de nombreuses années peut être transformée en salle de musculation ou autre aire couverte pour que les lycéens disposent d’un lieu de pratique supplémentaire (proposition faite depuis de nombreuses années par le SNEP et présentée au conseil d’administration du lycée). Où en est-on sur ce dossier ?
* Lycée ST SERNIN TOULOUSE : une salle de musculation
* Lycée Raymond Naves TOULOUSE : un nouveau gymnase semble en projet pour le lycée qui avec ses sections sportives Hand-Ball Excellence nécessite une installation aux normes fédérales. Ce nouveau gymnase sera-t-il une priorité financée par le Conseil Régional alors que des établissements sont largement déficitaires en matière d’installations sportives comme le montre la liste ci-dessus ?

Le SNEP n’est pas contre les pratiques d’excellences à condition que tous les lycéens puissent disposer d’installations en conformité avec les programmes et les évaluations.

* Lycée Bourdelle MONTAUBAN : Rénovation du site LA FOBIO : Quel projet et quelle participation de la région pour les installations sportives qui seront mises à la disposition des lycéens.